

**DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE**

---

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS**

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Séance du 15 décembre 2022**

**CD20221215\_10  
id. 6800**

*Le 15 décembre 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,*

*Nombre de conseillers départementaux : 30  
Quorum : 16*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*Mme COLOMBIE (pouvoir à M. BESIERS), Mme DUCASSE (pouvoir à M. BEQ), M. LOPEZ (pouvoir à Mme DELCHER), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. ASTRUC), M. PECOU (pouvoir à Mme HEULLAND)*

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

**DELIBERATION**

**PRINCIPE DE LAÏCITÉ ET  
EXERCICE DES COMPÉTENCES DU DÉPARTEMENT**

---

Conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la constitution française du 4 octobre 1958, « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. »

Le principe de laïcité garantit la liberté absolue de conscience et le droit de croire ou de ne pas croire.

Ce principe est mis à mal, et ce particulièrement depuis la rentrée scolaire de septembre (au niveau national, 720 signalements recensés dans les 59 260 écoles et établissements du second degré durant le mois d'octobre 2022 (313 en septembre)).

Ces difficultés sont également rencontrées dans le Département.

Ces atteintes à la laïcité et aux principes de la République ne doivent pas laisser indifférents.

Le Département de Tarn-et-Garonne entend veiller, dans le cadre de son fonctionnement et de la mise en œuvre des compétences qui lui sont attribuées, au respect du principe de laïcité et des valeurs républicaines.

Valeur positive visant à permettre l'émancipation de tous les individus, la laïcité est une ouverture, une tolérance, garante du vivre-ensemble.

Aussi, l'engagement du Département à promouvoir le respect du principe de laïcité et des valeurs républicaines restera entier.

Il s'adressera aux organismes dont l'action est soutenue financièrement par la collectivité. Le Département jouera également son rôle de co-éducateur aux côtés de ses partenaires (communauté éducative, parents, associations,...) auprès des futurs citoyens que constituent les collégiens tarn-et-garonnais.

Plus largement, le principe de laïcité sera promu auprès de tous les publics entrant dans le champ de compétences du Département.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur, sport,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Prend acte de la volonté du Département de construire une politique départementale autour des valeurs de la laïcité et de la République, étant précisé que celle-ci sera détaillée à l'occasion de l'Assemblée départementale du mois de février 2023 ;
- Précise qu'une mission laïcité est actuellement à l'étude. Elle sera mise en place au cours du premier trimestre 2023, rattachée à la direction générale des services, pour animer la démarche et mettre en œuvre les actions transversales vers différents publics (associations, collégiens, étudiants, sportifs, publics relevant des compétences d'aides et d'actions sociales du Département) et personnel départemental.

Acte pris.

Le Président,

Michel WEILL